

COMMISSION DE LA VIE ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET DES MARCHES

Réunion du 30 septembre 2008 à 18 h 30

NOTE D'INFORMATION TENANT LIEU D'ORDRE DU JOUR

Ce document reprend les textes des chemises de conseil destinés à être exposés en séance (des modifications mineures pourront néanmoins être apportées à ces chemises, entre l'envoi de la note d'information et le jour de la commission)

Conseils de quartier : création et désignation des représentants du conseil municipal

L'article L 2143-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que " dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement."

Sans attendre cette obligation, des instances de concertation avaient été mises en place dès 2003 par le biais de correspondants s'occupant de cinq quartiers définis sur Courbevoie. Ces quartiers font maintenant partie du quotidien des courbevoisiens et sont devenus des entités territoriales clairement reconnues : Faubourg de l'Arche, Marceau-République, Bécon, Hôtel-de-Ville et Gambetta.

Aussi je vous propose de garder ce découpage en cinq quartiers dont la dénomination et le périmètre resteraient identiques à ceux existants.

Par ailleurs, la création des conseils de quartier correspond à une volonté forte de faire participer les habitants à la vie locale, aussi je pense qu'il faut leur réserver une place importante dans cette instance.

Pour cela, je vous propose de créer dans chaque quartier un conseil de quartier composé de 21 membres, comprenant :

- l'adjoint au maire délégué à la Vie des Quartiers
- cinq élus municipaux :
 - trois représentant le groupe La Défense des Intérêts de Courbevoie,
 - un représentant le groupe Une Autre Ambition Pour Courbevoie,
 - un représentant le groupe Mouvement Démocrate Courbevoie.
- 15 représentants de la vie locale :
 - 12 désignés par le maire, président du groupe La Défense des Intérêts de Courbevoie
 - 2 désignés par le président du groupe Une autre ambition pour Courbevoie
 - 1 désigné par le président du groupe Mouvement Démocrate Courbevoie.

